

Rapports économiques et sociaux

Quelle a été l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les heures travaillées au Canada? Une analyse selon l'industrie, la province et la taille de l'entreprise

par Douwera Grekou

Date de diffusion : le 27 janvier 2021



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2021

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Quelle a été l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les heures travaillées au Canada? Une analyse selon l'industrie, la province et la taille de l'entreprise

par Douwera Grekou

DOI : <https://doi.org/10.25318/36280001202100100005-fra>

Résumé

Une des répercussions de la pandémie de COVID-19 a été une diminution de nombre d'heures travaillées, mais dans quelle mesure la baisse a-t-elle varié selon l'industrie, la province et la taille de l'entreprise? La présente étude, qui se fonde sur les données de l'Enquête sur la population active, tente de répondre à cette question en comparant les données de 2020 sur le nombre d'heures travaillées dans le cadre d'un emploi principal avec la moyenne des heures travaillées au cours de la période d'avril 2017 à 2019. L'analyse montre que dans l'ensemble, le nombre d'heures travaillées par les Canadiens a diminué de jusqu'à 25 % en 2020 par rapport à avril 2017 à 2019, et les baisses ont été relativement plus prononcées dans les industries productrices de services que dans les industries productrices de biens. Les industries du secteur des arts, spectacles et loisirs et du secteur des services d'hébergement et de restauration ont été les plus durement frappées : en avril 2020, le nombre d'heures travaillées y a diminué de 65 % par rapport à la période repère, et en juin, ce nombre se situait encore à 55 % des niveaux de la période repère. À l'échelle des provinces, les plus fortes diminutions ont été observées à Terre-Neuve-et-Labrador, au Québec, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Colombie-Britannique. Il convient de noter que les différentes mesures de confinement instaurées par les autorités sanitaires locales ont donné lieu à des écarts marqués d'une province à l'autre. Enfin, selon la taille de l'entreprise, ce sont celles de moins de 20 employés qui ont été le plus durement frappées; en effet, dans la majorité des secteurs, les petites entreprises se sont classées au premier ou au deuxième rang en importance sur le plan de la diminution du nombre d'heures travaillées.

Auteur

Douwera Grekou travaille actuellement au Secrétariat des domaines spécialisés du recensement de Statistique Canada. Il travaillait à la Division d'analyse économique, Direction des études analytiques, de Statistique Canada lorsque cet article a été écrit.

Introduction

Partout dans le monde, les règles de distanciation physique ont figuré parmi les principales mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19¹. Ces règles, nécessaires pour endiguer la propagation du virus, ont eu d'importantes répercussions sur l'organisation du travail. Elles ont mis l'économie mondiale en pause — une situation sans précédent en temps de paix —, et le Canada n'y pas échappé. À la mi-mars 2020, à la grandeur du pays et dans tous les secteurs d'activité, des millions de travailleurs canadiens ont été contraints de rester à la maison, de cesser de travailler ou de modifier leurs habitudes de travail en adoptant le télétravail ou le commerce électronique^{2,3}. Cette situation a eu des répercussions majeures sur tous les secteurs de l'économie et toutes les régions au pays (Conference Board du Canada 2020a, 2020b).

Quelles ont été les conséquences de cette perturbation de l'organisation du travail sur les heures travaillées au Canada? Cette question mérite d'être examinée de près, pour au moins quatre raisons. Premièrement, les heures travaillées sont un intrant clé pour la production. Par conséquent, une meilleure compréhension des tendances en matière d'heures travaillées permet de fournir des indications utiles sur l'activité économique. Deuxièmement, les tendances relatives aux heures travaillées sont susceptibles d'être différentes des tendances relatives à l'emploi, tout particulièrement au début d'une crise, puisque l'emploi est plus coûteux à ajuster et donc moins volatile⁴. Troisièmement, une analyse de la question contribue à la littérature sur les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'économie canadienne. En effet, elle permet de montrer l'ampleur variable de ses effets sur les industries, les provinces et les entreprises⁵, fournissant ainsi des renseignements utiles aux décideurs qui cherchent à atténuer l'incidence sur la population dans un contexte de ressources limitées. Enfin, la quatrième raison s'inscrit dans une perspective d'avenir. Un enjeu qui s'est dessiné au début de la pandémie était de savoir comment quantifier ses effets sur le marché du travail. En fournissant des estimations de l'évolution et de l'ampleur maximale de la baisse des heures travaillées par suite du confinement, cette étude offre une base de comparaison qui pourrait être utilisée chaque fois qu'un nouveau confinement est mis en œuvre.

Cette étude, fondée sur les données de l'Enquête sur la population active (EPA), rend possible une comparaison des estimations du nombre d'heures travaillées dans le cadre d'un emploi principal en 2020 avec la moyenne du nombre d'heures travaillées au cours de la période de 2017 à 2019 (ci-après appelée « période repère »). La contribution principale de l'article est de fournir des estimations des effets de la pandémie de COVID-19 non seulement par industrie et par province, mais aussi selon la taille de l'entreprise, une dimension importante dont on discute plus rarement. Selon les résultats de l'analyse, les effets de la pandémie de COVID-19 sur les heures travaillées varient grandement selon l'industrie, la province et la taille de l'entreprise. En avril 2020, à l'échelle du pays, le nombre d'heures travaillées était de 25 % plus faible que durant la période repère d'avril 2017 à 2019. Un certain nombre d'industries productrices de biens (p. ex. celles du secteur de la construction et du secteur de l'extraction minière, de

-
- 1 La situation a fait l'objet de nombreux reportages dans le monde entier (p. ex. Radio-Canada [2020], La Tribune [2020], Ouest France [2020]).
 - 2 Par exemple, *The Globe and Mail* (2020a, 2020b)
 - 3 Il faut reconnaître qu'un grand nombre de travailleurs ont également perdu leur emploi. La méthodologie employée aux fins de cette étude ne fait pas de distinction entre la diminution des heures découlant d'une réduction des heures de travail ou de la perte d'un emploi.
 - 4 Prenons, par exemple, un employeur qui songe à réduire les coûts. Une possibilité serait de demander aux employés de réduire leurs heures de travail, dans lequel cas le lien avec l'emploi est maintenu. Une autre possibilité serait de procéder à une mise à pied, ce qui réduirait les heures travaillées, mais romprait aussi le lien avec l'emploi et entraînerait vraisemblablement des coûts (p. ex. indemnités et prestations de départ et paiement des jours de congé restants, le cas échéant). Les deux possibilités ont aussi différentes conséquences sur les employés.
 - 5 Un important aspect du marché du travail canadien qui n'est pas traité ici est le genre. Grekou et Lu (à paraître) ont montré que l'emploi chez femmes a été plus durement touché et plus lent à se rétablir que l'emploi chez les hommes, et ce, quelle que soit l'industrie ou la taille de l'entreprise.

l'exploitation en carrière et de l'extraction de pétrole et de gaz) ont enregistré des baisses marquées, mais les industries productrices de services ont été plus durement touchées. En effet, parmi les 14 secteurs de services, pratiquement chacun a enregistré une diminution de ses heures travaillées de plus de 10 % par rapport à la période repère, et 8 d'entre eux ont affiché une baisse de plus de 25 %. Le secteur des arts, spectacles et loisirs et celui des services d'hébergement et de restauration ont été particulièrement touchés, la diminution du nombre d'heures travaillées y atteint 65 % par rapport à la période repère.

Parmi les provinces, les diminutions d'heures les plus prononcées ont été observées à Terre-Neuve-et-Labrador, au Québec, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Colombie-Britannique. Les provinces les moins touchées étaient le Manitoba et la Saskatchewan. Cependant, les effets des mesures de confinement variaient beaucoup d'un endroit à l'autre au pays. De plus, l'analyse montre que les entreprises de moins de 20 employés ont été le plus durement touchées, et ce, dans l'ensemble et individuellement.

Le présent document présente en premier lieu la méthodologie employée pour l'analyse. Il montre ensuite les résultats respectivement selon l'industrie, selon l'industrie et la province, et selon l'industrie et la taille de l'entreprise. La conclusion suit.

Méthodologie

Les données sur le nombre d'heures effectivement travaillées dans le cadre d'un emploi principal au cours de la période janvier à juin en 2017, 2018 et 2019 ont été tirées des données de l'EPA^{6,7}. Pour chaque mois, une base de référence a été calculée à partir de la moyenne sur trois ans⁸. Ainsi, des niveaux de référence ont été produits pour les heures travaillées pendant les six premiers mois de l'année, et ceux-ci peuvent servir de point de comparaison pour mesurer les changements survenus durant la pandémie de COVID-19.

Les données sur les heures travaillées ont été obtenues au niveau du code à deux chiffres du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), au niveau du code à deux chiffres du SCIAN et de la province, et au niveau du code à deux chiffres du SCIAN et de la taille de l'entreprise⁹.

Pour chaque dimension et chaque mois à l'étude, un indice du nombre d'heures travaillées en 2020 par rapport à la période repère a été établi. Les indices ne peuvent pas être utilisés pour comparer le niveau des heures travaillées à l'échelle des industries, des provinces ou des différentes tailles d'entreprises, mais ils peuvent servir à comparer la variation relative des heures travaillées. Cette analyse traite principalement de la diminution des heures travaillées et du niveau maximal qu'elle peut avoir atteint.

6. Les données sur les heures travaillées utilisées aux fins de l'analyse proviennent de la variable AHRSMAN de l'EPA, ce qui correspond au nombre d'heures effectivement travaillées durant la semaine de référence à l'emploi principal, heures payées et non payées. Par conséquent, les chiffres peuvent inclure les personnes qui étaient sans emploi parce qu'elles étaient malades ou parce qu'elles s'occupaient de parents ou d'enfants.

7. L'EPA est la principale source de renseignements sur le marché du travail canadien. Bien que la pandémie ait posé des difficultés en matière de mesure (p. ex. de nombreux travailleurs étaient officiellement employés, mais n'ont pratiquement pas travaillé), l'EPA fournit de nombreux renseignements permettant de saisir les effets de la pandémie sur le marché du travail et sur les heures travaillées. De nouveaux indicateurs ont été créés pour inclure les personnes qui étaient absentes pendant toute la semaine ou celles qui travaillaient moins de 50 % de leurs heures habituelles pour des raisons liées aux mesures de confinement liées à la COVID-19. Les détails sur la robustesse de l'EPA font l'objet d'une discussion à chaque diffusion.

8. Au lieu d'utiliser une moyenne sur trois ans, il est possible d'utiliser une approche annuelle fondée sur 2019 seulement. En particulier, étant donné la croissance générale de l'emploi observée 2017 à 2019, les estimations fondées sur la moyenne pourraient sous-estimer les répercussions négatives de la pandémie. Une moyenne sur trois ans a été retenue pour éliminer les particularités propres à une année et les résultats étaient semblables pour les deux approches.

9. Les industries du secteur de la gestion de sociétés et d'entreprises (SCIAN 55) ont été exclues de l'analyse en raison du petit nombre d'observations.

Différences dans les effets de la COVID-19 selon l'industrie

Dans l'ensemble

Le nombre d'heures travaillées en tant que pourcentage des heures travaillées pendant la période repère a été calculé par industrie et ventilé selon leur type, soit les industries productrices de biens (graphique 1) et les industries productrices de services. Les industries productrices de services ont par ailleurs été réparties en deux groupes, soit celles ayant subi une « incidence relativement modérée » (graphique 2) et celles ayant subi une « incidence relativement prononcée » (graphique 3). Les industries de services ayant subi une incidence relativement modérée comprennent celles dont la diminution des heures s'est chiffrée, au plus, à 25 % (graphique 2); les services d'enseignement sont compris dans ce groupe, car bien qu'ils aient affiché une baisse de plus de 25 % en mars, ils ont connu une forte reprise par la suite. Les industries ayant subi une « incidence relativement prononcée » comprennent celles qui ont enregistré une diminution de plus de 25 % (graphique 2).

Les niveaux pour l'ensemble des industries sont indiqués dans les graphiques à titre de référence. Dans l'ensemble, le plus faible niveau d'heures travaillées en tant que pourcentage du niveau enregistré pour la période repère a été observé en avril 2020 (76,63 %). Une reprise a été observée par la suite, mais celle-ci a été lente, le nombre d'heures travaillées en juin se situant à seulement 86,83 % du niveau de la période repère.

Les indices sont tombés sous la barre des 100 pour les industries de tous les secteurs, à l'exception de celui de la finance et des assurances (graphique 2). Cette tendance illustre la nature généralisée de la baisse du nombre d'heures travaillées engendrée par la pandémie de COVID-19. Dans la majorité des secteurs, le pire de la pandémie est survenu en avril 2020 et a été suivi par une lente reprise. Toutefois, certains secteurs ont atteint leurs plus faibles niveaux en mai (p. ex. transport et entreposage; services professionnels, scientifiques et techniques; services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et d'assainissement).

Cette tendance peut s'expliquer par la capacité de certaines industries d'atténuer les effets des mesures de distanciation physique, et par la capacité de leur effectif de faire du télétravail. L'ampleur des répercussions du confinement était très différente entre les industries productrices de biens et les industries productrices services — et au sein même de celles-ci —, et les différences seront examinées à la section 4.

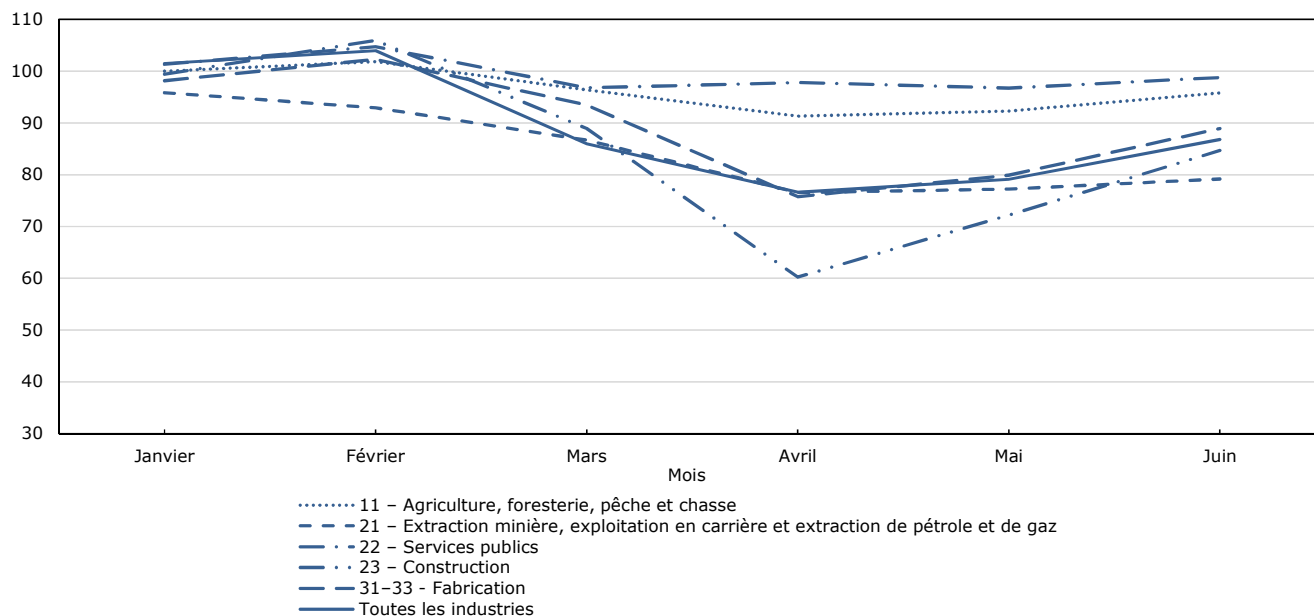
Industries productrices de biens

De mars à juin 2020, parmi les industries productrices de biens, ce sont celles du secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse et du secteur des services publics qui ont été les moins touchées, la diminution de nombre d'heures travaillées s'étant située dans une fourchette de 10 % par rapport à la période repère.

Cependant, les effets ont été plus prononcés sur certaines autres industries productrices de biens, lesquelles ont connu des baisses de plus de 10 % par rapport à la période repère. C'est le cas notamment pour les industries du secteur de la construction, lesquelles ont affiché en avril 2020 une diminution des heures travaillées de 40 % par rapport à la période repère. Ce recul a cependant été suivi par une reprise vigoureuse à partir de mai. La tendance a été semblable dans les industries du secteur de fabrication, bien que la baisse y ait été moins prononcée. En février, les heures travaillées dans le secteur de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière et de l'extraction de pétrole et de gaz étaient déjà en deçà des niveaux de la période repère, en raison de tensions sur le marché mondial du pétrole et de la chute des prix du pétrole amorcée en janvier 2020 (Wang, 2020); par conséquent, même après avril 2020, les heures travaillées dans les industries de ce secteur sont restées à moins de 80 % de la période repère.

Graphique 1 Variation du nombre d'heures travaillées par industrie, industries productrices de biens

indice (moyenne mensuelle de 2017 à 2019=100)



Sources : Statistique Canada, Enquête auprès de la population active de Statistique Canada; calculs de l'auteur.

Industries productrices de services

Les répercussions de la pandémie sur les industries productrices de services ont été relativement plus prononcées que sur les industries productrices de biens. En effet, dans tous secteurs de services, sauf trois, le nombre d'heures travaillées a diminué de plus de 10 % par rapport à la période repère. Les exceptions ont été le secteur de la finance et des assurances, celui des administrations publiques et celui des services professionnels, scientifiques et techniques (graphique 2), dont les taux plus élevés peuvent s'expliquer par le fait que les industries en question avaient une capacité accrue de télétravail dès le début de la pandémie (Deng, Morissette et Messacar, 2020).

Trois grandes tendances ont été observées dans les industries de services désignées comme ayant subi une incidence relativement modérée (graphique 2). La première — une légère baisse suivie d'une lente reprise — touche les industries du secteur du commerce de gros, du secteur des services professionnels, scientifiques et techniques, et du secteur des soins de santé et de l'assistance sociale et représente. Cependant, bien que les industries dans ces secteurs aient affiché une tendance générale similaire, il convient de noter qu'elles ont touchées différemment. Comme indiqué précédemment, dans le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques, la diminution des heures travaillées s'est située dans une fourchette de 10 %. Dans celui du commerce de gros, par contre, le nombre d'heures travaillées se situait déjà, dès le début la pandémie, à des niveaux inférieurs à la période repère, et en avril 2020, il a atteint un creux de 77 % par rapport à la période repère. Cela peut être attribuable à la baisse de la marge commerciale des produits de gros amorcée en 2019 (Lamboni et Zhang, 2020) et aux barrages ferroviaires érigés en janvier et février¹⁰. Quant aux industries du secteur des soins de santé et de l'assistance sociale, le nombre d'heures travaillées de mars à mai 2020 s'est maintenu à environ 85 % des niveaux de la période repère, en raison notamment de la fermeture partielle ou totale des services

10. La marge commerciale est définie comme la différence entre le prix d'achat et le prix de vente de produits dont on cherche à établir le prix. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les barrages ferroviaires, veuillez consulter Statistique Canada (2020a).

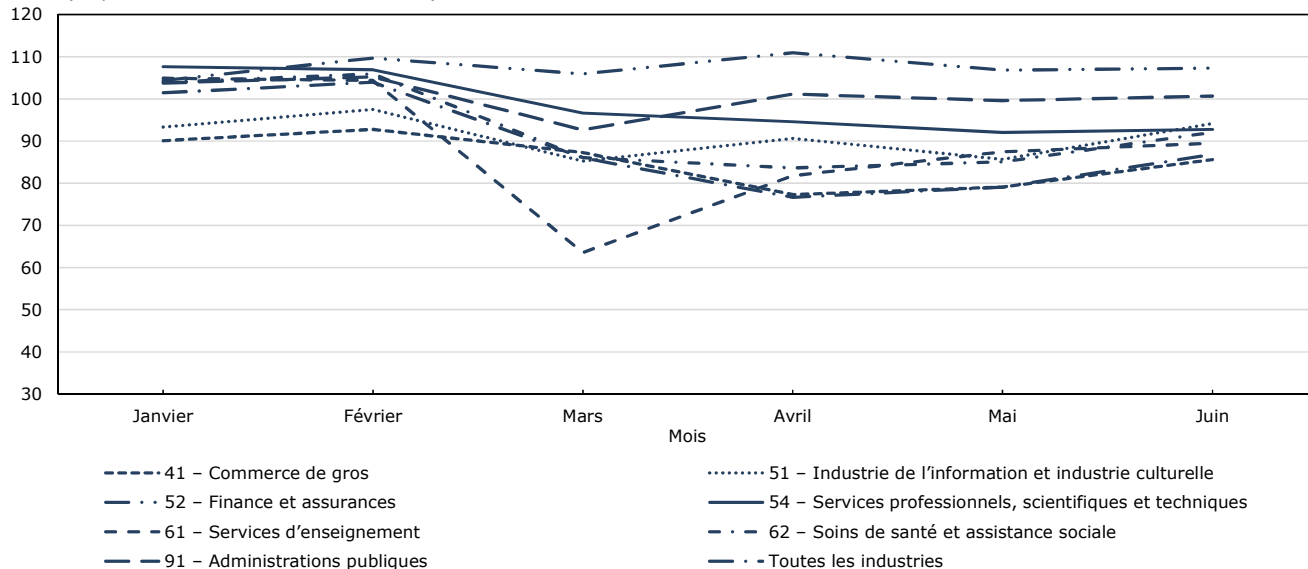
de médecine générale ou spécialisée, des services d'analyse ou de diagnostic, et des services de garderie.

La deuxième tendance observée concerne les industries du secteur des administrations publiques et du secteur des services d'enseignement. Dans ces deux secteurs, lesquels sont dominés par des entités publiques, le nombre d'heures travaillées a atteint son plus faible niveau en mars 2020, juste après l'entrée en vigueur des mesures de confinement, mais il s'est rapidement rétabli lorsque des modalités de télétravail et des programmes d'enseignement à distance ont été mis en œuvre partout au pays. Cependant, en dépit d'une reprise vigoureuse, en juin 2020, les services d'enseignement étaient encore à 92 % des niveaux de la période repère. Les administrations publiques, elles, ont retrouvé en juin leurs niveaux de la période repère. Cette différence s'explique par le fait que les écoles primaires et secondaires n'ont pas repris leurs activités dans certaines provinces.

Graphique 2

Variation du nombre d'heures travaillées par industrie, 1^{er} groupe des industries productrices de services (incidence relativement modérée)

indice (moyenne mensuelle de 2017 à 2019=100)

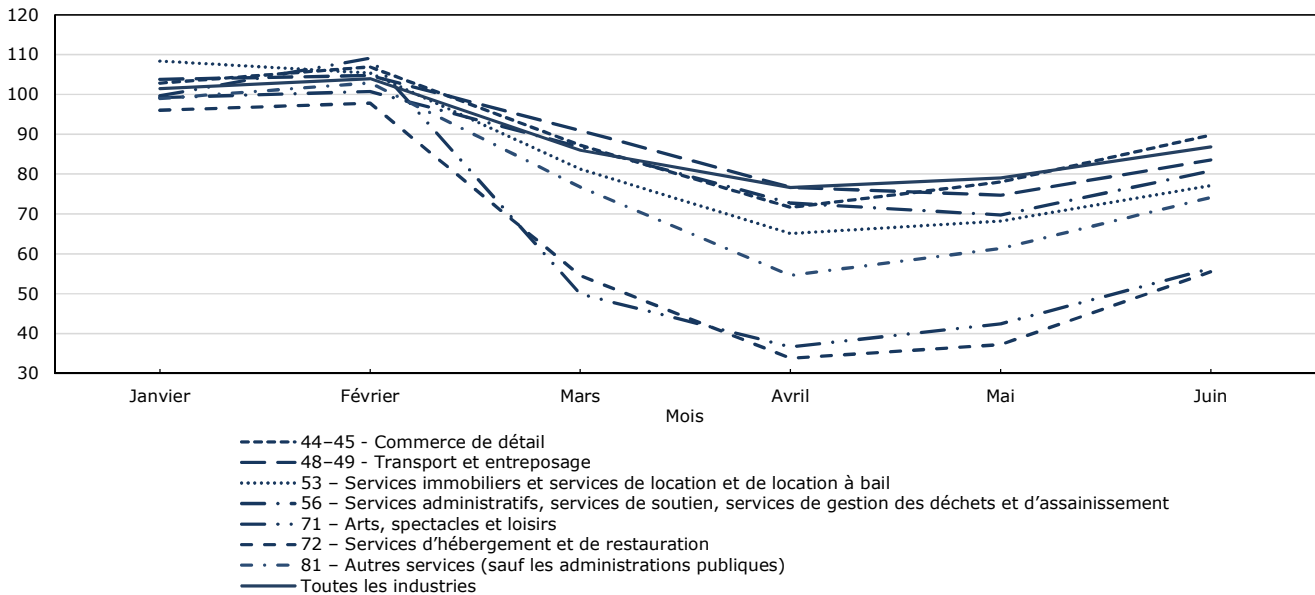


Notes : Ce groupe comprend les industries où la diminution la plus marquée des heures travaillées était de moins de 25 % par rapport à la période repère. Les services d'enseignement représentent une exception.

Sources : Statistique Canada, Enquête auprès de la population active de Statistique Canada; calculs de l'auteur.

Graphique 3 Variation de nombre d'heures travaillées par industrie, 2^e groupe des industries productrices de services (incidence relativement prononcée)

Indice (moyenne mensuelle de 2017 à 2019=100)



Note : Ce groupe comprend les industries où la diminution la plus marquée des heures travaillées était de plus de 25 % par rapport à la période repère.
Sources : Statistique Canada, Enquête auprès de la population active de Statistique Canada; calculs de l'auteur.

Enfin, la troisième tendance à s'être dessinée est celle en dents de scie des industries du secteur de la finance et des assurances et du secteur de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle. Dans ces deux secteurs, les heures travaillées ont atteint un creux en mars 2020, se sont légèrement redressées en avril, puis ont fléchi à niveau pour pratiquement atteindre un nouveau creux en mai.

Au sein de l'autre groupe des industries productrices de services, soit celles ayant subi une incidence relativement prononcée, la tendance générale observée était une forte baisse en mars 2020 qui s'est poursuivie en avril, puis a été suivie d'une reprise généralement lente à partir de mai (graphique 3). En juin, tous les secteurs compris ici enregistraient encore avec une diminution d'au moins 10 % de leurs heures travaillées, et la plupart affichaient une diminution de plus de 20 %. Le secteur des arts, spectacles et loisirs et celui des services d'hébergement et de restauration ont été particulièrement touchés. En avril, le nombre d'heures travaillées y était à environ 65 % de la période repère et en juin, à environ 55 %, ce qui rend compte de l'ampleur des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur ces deux secteurs¹¹. Les résultats présentés aux sections 4 et 5 de la présente indiquent que ces répercussions ont été marquées dans toutes les provinces et dans toutes entreprises, quelle que soit leur taille.

11. Liu (2020) a estimé que le PIB de l'industrie du tourisme, laquelle englobe des industries du secteur du transport, des services d'hébergement et de restauration, des services de préparation de voyages et de réservation, ainsi que des arts, loisirs et spectacles, pourrait diminuer dans une mesure de 46 % à 66 % en 2020 par rapport à 2019. Selon Liu, les répercussions sur le PIB général pourraient se situer entre 1,2 % et 1,7 %, et représenter plus de 10 % de la baisse globale prévue dans la croissance du PIB.

Différences dans les effets de la COVID-19 selon l'industrie et la province

Les mesures de confinement instaurées par les autorités sanitaires locales étaient différentes d'une région à l'autre au Canada, et cela a contribué aux différences observées dans les répercussions de la pandémie de COVID-19 d'une province et d'une industrie à l'autre¹². Ces différences peuvent être illustrées au moyen d'une carte thermographique qui montre la diminution la plus marquée du nombre d'heures travaillées au cours de la période de mars à juin 2020 comparativement à la période repère (tableau 1), par industrie et par province¹³. Alors qu'il était question des variations mensuelles dans la section précédente, la présente section ne traite que du résultat pour le mois où la plus forte diminution du nombre d'heures a été enregistrée.

Dans l'ensemble des provinces, les plus fortes diminutions du nombre d'heures travaillées par rapport à la période repère ont été enregistrées à Terre-Neuve-et-Labrador, au Québec, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Colombie-Britannique. Dans chacune de ces provinces, au moins 9 des 19 secteurs ont affiché une baisse des heures travaillées d'au moins 30 % par rapport à la période repère. Les provinces les moins touchées étaient des provinces des Prairies, plus précisément, le Manitoba et la Saskatchewan.

À l'échelle du pays, les plus fortes répercussions ont été ressenties par les industries des secteurs des arts, spectacles et loisirs, des services d'hébergement et de restauration, des autres services (à l'exception des administrations publiques), des services immobiliers et services de location et de location à bail. Au moins huit provinces ont fait état d'une diminution des heures travaillées d'au moins 30 % par rapport à la période repère. Les industries du secteur de la finance et des assurances, du secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse, et du secteur des administrations publiques ont été les moins durement touchées.

Les différentes mesures de confinement ont contribué à d'importants écarts d'une industrie à l'autre. Par exemple, au Québec et à Terre-Neuve-et-Labrador, les industries du secteur de la construction ont été durement touchées, les baisses du nombre d'heures travaillées y ayant atteint 73 % et 60 %, respectivement, par rapport à la période repère. En revanche, les répercussions ont été moins prononcées à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse, où les plus fortes diminutions se sont chiffrées à 16 % et à 20 %, respectivement.

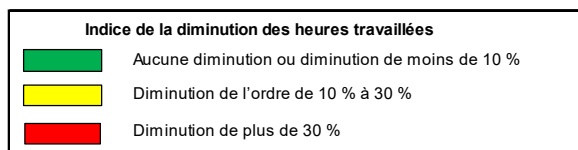
Il est intéressant de noter des différences ont aussi été observées entre les industries ayant une capacité de télétravail relativement élevée. Deng, Morissette et Messacar (2020) ont déterminé que 70 % des travailleurs du secteur de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle étaient en mesure de faire du télétravail en 2019. Or, dans ce secteur, trois provinces (la Nouvelle-Écosse, l'Ontario et la Saskatchewan) ont enregistré des diminutions de leurs heures travaillées de moins de 10 % par rapport à la période repère, trois provinces (le Québec, le Manitoba et l'Alberta) ont affiché des diminutions de l'ordre de 10 % à 30 %, et les quatre autres (Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et la Colombie-Britannique), des diminutions de plus de 30 %. Ce résultat met en évidence le fait que les dynamiques internes au sein des secteurs méritent que l'on s'y penche dans le cadre de prochaines analyses. Par exemple, il pourrait y avoir des différences entre les provinces en ce qui concerne la composition des grands secteurs (c.-à-d. les secteurs des codes à deux chiffres du SCIAN qui sont présentés ici) et la capacité de télétravail ou les attributions de tâches au sein d'un secteur.

12. Il est possible de consulter, par exemple, les listes pour l'Alberta (2020), l'Ontario (2020) et le Québec (2020).

13. Dans les différentes industries et provinces, les diminutions les plus prononcées du nombre d'heures de travail par rapport à la période repère ne sont pas toutes survenues en même temps. Alors que la majorité des industries et des provinces ont enregistré leurs plus fortes baisses en avril, quelques-unes les ont enregistrées en mai ou même en juin.

Tableau 1
Carte thermique de la diminution du nombre d'heures travaillées en pourcentage du nombre d'heures travaillées pendant la période repère, par industrie et province

Code et secteur du SCIAN	Diminutions les plus marquées des heures travaillées par rapport à la période repère (mars à juin 2020, en pourcentage du nombre d'heures travaillées)											Sommaire par industrie (données des provinces seulement)		
	Canada	Terre-Neuve-et- Labrador	Île-du- Prince- Édouard	Nouvelle- Écosse	Nouveau- Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie- Britannique	Aucune diminution ou diminution de moins de 10 %	Diminution de l'ordre de 10 % à 30 %	Diminution de plus de 30 %
	pourcentage des heures travaillées par rapport à la période repère													
11 – Agriculture, foresterie, pêche et chasse	8,68	70,27	3,85	24,32	-2,61	9,99	8,50	-9,54	4,62	30,47	10,83	6	2	2
21 – Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	23,48	25,43	62,80	28,12	58,56	40,71	20,91	66,26	42,49	17,72	47,63	0	4	6
22 – Services publics	3,25	27,35	45,91	22,97	15,55	13,39	6,59	29,02	28,55	15,68	-17,17	2	7	1
23 – Construction	39,81	60,49	15,51	19,80	26,61	73,58	37,23	23,73	39,67	32,55	26,98	0	5	5
31-33 – Fabrication	24,24	36,36	29,36	22,83	26,49	33,50	26,25	18,91	8,02	21,32	19,07	1	7	2
41 – Commerce de gros	22,69	47,48	44,10	34,12	12,14	41,49	25,90	25,33	11,26	27,58	6,80	1	5	4
44-45 – Commerce de détail	28,34	37,08	28,66	30,56	21,78	31,77	28,15	14,16	21,59	34,43	22,36	0	6	4
48-49 – Transport et entreposage	25,26	35,13	13,40	25,91	20,74	27,02	25,99	21,29	28,48	25,99	30,60	0	8	2
51 – Industrie de l'information et industrie culturelle	14,75	45,38	53,26	9,96	36,57	22,12	7,37	29,01	8,18	26,50	36,71	3	3	4
52 – Finance et assurances	-5,92	19,98	-2,90	14,71	1,29	-0,53	-10,59	16,85	-12,53	5,68	4,61	8	2	0
53 – Services immobiliers et services de location et de location à bail	34,92	52,25	82,18	26,23	68,81	39,49	36,95	16,08	51,61	30,17	39,49	0	2	8
54 – Services professionnels, scientifiques et techniques	7,98	21,36	-11,96	3,68	10,55	7,35	11,46	6,44	15,76	17,65	13,38	4	6	0
56 – Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	30,27	43,82	25,86	21,44	27,49	38,50	30,45	8,08	14,24	19,49	37,44	1	4	5
61 – Services d'enseignement	36,44	35,63	63,81	43,27	60,22	60,63	26,63	13,45	34,84	18,81	55,55	0	4	6
62 – Soins de santé et assistance sociale	16,38	14,15	9,90	10,62	16,72	17,26	19,32	18,89	8,34	15,51	21,63	2	8	0
71 – Arts, spectacles et loisirs	63,38	63,15	72,31	58,99	18,59	71,36	73,17	52,04	67,02	39,04	61,37	0	1	9
72 – Services d'hébergement et de restauration	66,24	47,67	83,27	68,98	65,25	71,13	68,97	53,52	58,22	64,70	64,96	0	0	10
81 – Autres services (sauf les administrations publiques)	45,39	44,09	31,49	45,67	40,41	62,74	43,35	27,28	19,35	42,77	46,69	0	2	8
91 – Administrations publiques	7,32	28,14	27,90	19,48	7,35	9,63	6,09	3,83	-5,32	12,11	5,23	6	4	0
Sommaire par région géographique														
Aucune diminution ou diminution de moins de 10 %	5	0	4	2	4	4	5	4	6	1	4
Diminution de l'ordre de 10 % à 30 %	7	6	6	11	9	4	8	12	8	11	6
Diminution de plus de 30 %	7	13	9	6	6	11	6	3	5	7	9



... n'ayant pas lieu de figurer

Notes : La diminution la plus marquée des heures travaillées a été obtenue en comparant la baisse des heures travaillées au cours de chaque mois (de mars à juin 2020) avec la période repère respective (c.-à-d. la moyenne de 2017 à 2019 pour le mois en question) et en prenant le mois affichant la plus forte baisse des heures travaillées. Le calcul a été fait pour chaque industrie et chaque province. Code de couleur : Aucune diminution ou diminution de moins de 10 %; Diminution de l'ordre de 10 % à 30 %, Diminution de plus de 30 %. Un chiffre négatif signifie que pour chaque mois, le nombre d'heures travaillées de mars à juin 2020 dépasse le nombre d'heures travaillées pendant la période repère. SCIAN : Système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active; calculs de l'auteur.

Différences dans les effets de la COVID-19 selon l'industrie et la taille de l'entreprise

La taille de l'entreprise est une autre dimension d'intérêt pour l'analyse des effets de la pandémie de COVID-19 sur l'économie canadienne. Selon les résultats, tout au long de la pandémie, les petites entreprises ont été plus durement touchées que les entreprises de plus grande taille (graphique 4)¹⁴. En effet, dans les entreprises comptant moins de 20 employés, le nombre d'heures travaillées en avril 2020 a fléchi pour se situer à jusqu'à 59 % de la période repère. En comparaison, dans les entreprises de 20 à 99 employés, de 100 à 500 employés et de plus de 500 employés, le nombre d'heures travaillées s'est chiffré, respectivement, à 71 %, à 83 % et à 89 % du niveau de la période repère.

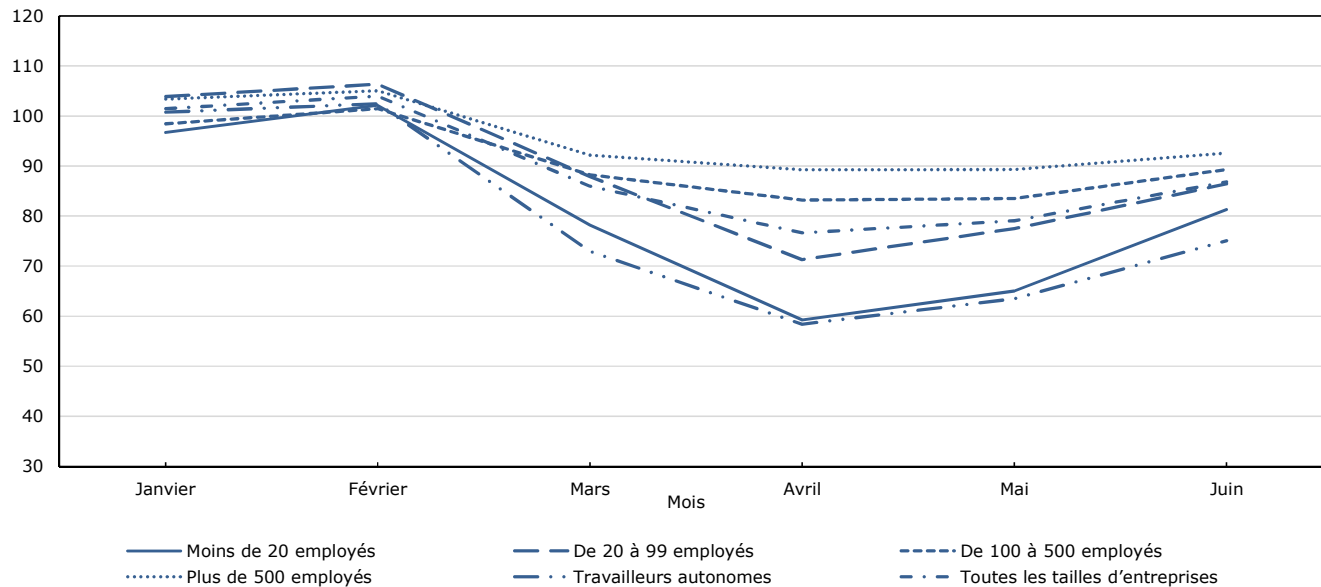
Ces résultats sont importants, car les entreprises de moins de 10 employés sont à l'origine d'environ 41 % du produit intérieur brut (PIB) nominal, comparativement à environ 11 % pour les entreprises de 100 à 500 employés et à environ 48 % pour les entreprises de plus de 500 employés (Baldwin, Leung et Rispoli, 2013). Ces résultats concordent avec ceux de Gu (2020), qui avait prévu que la baisse du PIB réel serait plus prononcée chez les petites entreprises.

Les baisses les plus marquées du nombre d'heures travaillées selon la taille de l'entreprise peuvent être analysées plus en détail par industrie (graphique 5). Dans la grande majorité des industries, les entreprises de moins de 20 employés se sont classées au premier ou au deuxième rang au chapitre de l'ampleur de la diminution. Seules les industries du secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse, du secteur du commerce de détail, et du secteur des arts, spectacles et loisirs ont fait exception. Par conséquent, si l'on considère l'économie dans son ensemble, les petites entreprises ont systématiquement été plus touchées que les entreprises de plus grande taille.

14. L'EPA fournit des renseignements sur la catégorie de taille d'entreprise pour les employés, mais pas pour les travailleurs autonomes. Or, les travailleurs autonomes ont tendance à posséder de petites entreprises (Grekou et Liu, 2018), ce qui pourrait expliquer pourquoi les tendances de la catégorie « taille inconnue » étaient semblables à celles des entreprises de moins de 20 employés.

Graphique 4
Variation du nombre d'heures travaillées par taille d'entreprise

indice (moyenne mensuelle de 2017 à 2019=100)

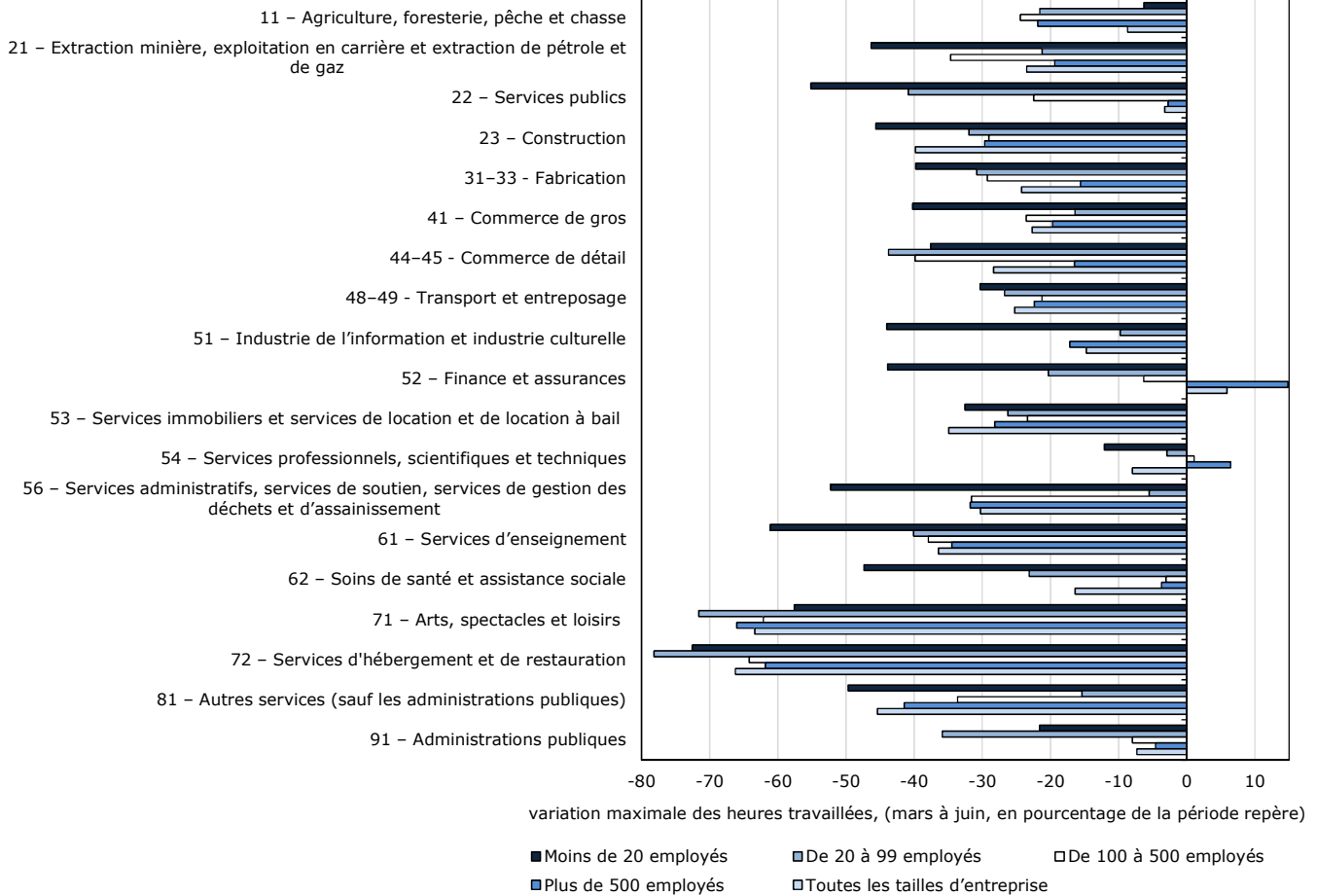


Note : La catégorie de taille inconnue concerne les travailleurs autonomes.

Sources : Statistique Canada, Enquête auprès de la population active de Statistique Canada; calculs de l'auteur.

Graphique 5
Diminution la plus marquée des heures de travail, en pourcentage par rapport à la période repère, par taille d'entreprise et industrie

Taille de l'entreprise et industrie



Notes : La diminution la plus marquée des heures travaillées a été obtenue en comparant la baisse des heures travaillées au cours de chaque mois (de mars à juin 2020) avec la période repère respective (c.-à-d. la moyenne de 2017 à 2019 pour le mois en question) et en prenant le mois affichant la plus forte baisse des heures travaillées. Le calcul a été fait pour chaque industrie et chaque taille d'entreprise. Un chiffre positif indique que pour chaque mois, le nombre d'heures travaillées de mars à juin 2020 dépasse le nombre d'heures travaillées pendant la période de référence.
Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active; calculs de l'auteur.

Autre constatation intéressante, les seules entreprises ayant affiché une augmentation de leurs heures travaillées tout au long de la pandémie, par rapport à la période repère, sont celles du secteur de la finance et des assurances comptant plus de 500 employés, et celles du secteur des services professionnels, scientifiques et techniques comptant plus de 100 employés. En effet, ces deux secteurs ont été relativement moins touchés sur ce plan.

Conclusion

Cette étude a permis de montrer l'ampleur variable des effets de la pandémie de COVID-19 sur le nombre d'heures travaillées selon l'industrie, la province et la taille de l'entreprise au Canada. Les différences ont été illustrées en comparant le nombre d'heures travaillées dans le cadre d'un emploi principal au cours des six premiers mois de 2020 avec le nombre moyen d'heures travaillées pendant les mois correspondants de 2017 à 2019.

Dans l'ensemble, le nombre d'heures travaillées par les Canadiens en avril 2020 a diminué de jusqu'à 25 % par rapport à la période repère. Cette diminution marquée a été suivie par une certaine reprise, mais celle-ci a été lente, puisque les heures travaillées en juin se situaient à seulement 86,83 % du niveau enregistré pendant la période repère. À l'échelle des industries, la baisse du nombre d'heures travaillées était généralisée, sauf dans le secteur de la finance et des assurances, qui a enregistré une croissance du nombre d'heures travaillées par rapport à la période repère.

Bien que les répercussions sur les industries productrices de biens aient été relativement moins prononcées sur les industries productrices de services, certaines industries de biens ont subi d'importantes répercussions. C'est le cas notamment pour celles du secteur de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière et de l'extraction de pétrole et de gaz, dont le nombre d'heures travaillées en février 2020 était déjà inférieur au niveau enregistré pendant la période repère et était toujours, en avril, à moins de 80 % de celui-ci. Le secteur de la construction a aussi été durement touché, les heures travaillées en avril s'étant situées à 40 % du niveau de la période repère.

Presque tous les secteurs de services ont enregistré un recul des heures travaillées d'au moins 10 % par rapport à la période repère. Parmi les 14 secteurs de services, huit ont affiché une diminution des heures travaillées de plus de 25 % par rapport à la période repère. Les industries du secteur des arts, spectacles et loisirs et du secteur des services d'hébergement et de restauration ont été particulièrement touchés : en avril 2020, le nombre d'heures travaillées y a fléchi de 65 % par rapport à la période repère et, en juin, il se situait encore à environ 55 % du niveau de la période repère.

À l'échelle des provinces, les plus fortes baisses du nombre d'heures travaillées ont été observées à Terre-Neuve-et-Labrador, au Québec, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Colombie-Britannique. Dans ces provinces, au moins 9 des 19 secteurs ont affiché une diminution des heures travaillées d'au moins 30 % par rapport à la période repère. Les provinces les moins touchées étaient le Manitoba et la Saskatchewan.

Dans toutes les provinces, ce sont les industries du secteur des arts, spectacles et loisirs, des services d'hébergement et de restauration, des autres services (sauf les administrations publiques) et des services immobiliers et services de location et de location à bail qui ont subi l'incidence la plus prononcée et dans au moins huit provinces, ces industries ont affiché une diminution du nombre d'heures travaillées d'au moins 30 % par rapport à la période repère. À l'échelle du pays, ce sont les industries du secteur de la finance et des assurances, du secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse, et du secteur des administrations publiques qui ont été les moins durement touchées. Cependant, les mesures de confinement instaurées par les autorités sanitaires locales ont donné lieu à d'importants écarts d'une région et d'une industrie à l'autre. Par exemple, au Québec et à Terre-Neuve-et-Labrador, la pandémie a eu des effets marqués sur les industries du secteur de la construction, mais à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse, l'incidence sur ces industries a été modérée.

Ce sont les entreprises de moins de 20 employés qui ont été le plus durement touchées par la pandémie. Dans la grande majorité des secteurs, les petites entreprises se sont classées au premier ou au deuxième rang en importance au chapitre de la diminution du nombre d'heures travaillées. Ce constat

vient appuyer l'hypothèse selon laquelle la baisse prévue dans le PIB réel sera plus prononcée pour les petites entreprises.

Les principaux effets de la pandémie de COVID-19 sur l'économie canadienne ont été décrits dans cette étude. Toutefois, certaines questions sont restées sans réponse quant à l'ampleur variable des effets selon la province. Des écarts ont été constatés d'une province à l'autre dans les industries ayant une capacité de télétravail élevée, comme celles du secteur l'industrie de l'information et des industries culturelles, ce qui laisse entendre qu'il existe des différences sous-jacentes dans leurs écosystèmes. Une meilleure compréhension de ces écosystèmes permettra d'évaluer la pleine ampleur des effets de la pandémie et aidera peut-être les décideurs à atténuer l'incidence de futures crises. De plus, un certain nombre de dimensions n'ont pas été étudiées dans la présente étude (p. ex. l'incidence selon le genre ou l'âge), et il conviendrait que l'on s'y penche pour mieux évaluer les répercussions sociales de la pandémie de COVID-19 (voir Grekou et Lu [à paraître] et Statistique Canada [2020b]).

Références

Alberta. 2020. Disponible au lien suivant : <https://www.alberta.ca/restricted-and-non-restricted-services.aspx>.

Baldwin, J. R., D. Leung et L. Rispoli. 2013. *Différences de productivité du travail au Canada selon les catégories de taille d'entreprise, 2002 à 2008*. La revue canadienne de productivité, n° 32. Produit n° 15-206-X au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Conference Board du Canada. 2020a. « Sharp, deep, and unprecedented – The Conference Board of Canada releases its Provincial Economic Outlook. » Disponible au lien suivant : <https://www.conferenceboard.ca/press/newsrelease/2020/04/15/sharp-deep-and-unprecedented-the-conference-board-of-canada-releases-its-provincial-economic-outlook>.

Conference Board du Canada. 2020b. « Every major city is affected, some more than others in latest forecast – Pandemic reshapes economic pictures for Canadian cities. » Disponible au lien suivant : <https://www.conferenceboard.ca/press/newsrelease/2020/05/12/every-major-city-is-affected-some-more-than-others-in-latest-forecast>.

Deng, Z., R. Morissette et D. Messacar. 2020. « Faire tourner l'économie à distance : le potentiel du travail à domicile pendant et après la COVID-19. » *Statcan et la COVID-19 : Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur*, n° 26. Produit no 45280001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

The Globe and Mail. 2020a. Disponible au lien suivant : <https://www.theglobeandmail.com/business/article-more-companies-asking-employees-to-work-from-home-to-slow-spread-of/> (consulté le 25 mars 2020).

The Globe and Mail. 2020b. Disponible au lien suivant : <https://www.theglobeandmail.com/business/article-cargojet-soars-as-e-commerce-shipments-get-a-lift-from-covid-1/> (consulté le 24 avril 2020).

Grekou, D., et H. Liu. 2018. *Entrée et sortie des travailleurs autonomes et des propriétaires d'entreprises au Canada*. Série de documents de recherche de la Direction des études analytiques, n° 407. Produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Grekou, D., et Y. Lu. « Gender differences in employment in the wake of COVID-19. » Ottawa : Statistique Canada. À paraître.

Gu, W. 2020. *Répercussions économiques de la pandémie de COVID-19 sur les entreprises canadiennes de toutes les catégories de taille*. Aperçus économiques, n° 119. Produit n° 11-626-X au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Lamboni, D., et S. Zhang. 2020. « Analyse des répercussions de la COVID-19 et perspectives pour 2020 : Indice des prix des services du commerce de gros. » *Statcan et la COVID-19 : Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur*, n° 34. Produit n° 45280001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

La Tribune. 2020. Disponible au lien suivant : <https://www.latribune.ca/actualites/monde/covid-19—le-point-sur-la-pandemie-dans-le-monde-e34e7d8ab07922d5faafe72893d5f84f> (consulté le 17 mai 2020).

Liu, H. 2020. *Les répercussions économiques des restrictions de voyage sur l'économie canadienne du fait de la pandémie de COVID-19*. Aperçus économiques, no 125. Produit no 11-626-X au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Ontario. 2020. Disponible au lien suivant : <https://www.ontario.ca/page/list-essential-workplaces>.

Ouest France. 2020. Disponible au lien suivant : <https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/coronavirus-des-centaines-de-millions-de-personnes-en-confinement-partout-dans-le-monde-6787444> (consulté le 23 mars 2020).

Québec. 2020. Disponible au lien suivant : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/liste-commerces-prioritaires/>.

Radio-Canada. 2020. Disponible au lien suivant : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1679679/covid-19-confinement-centaines-millions-planete> (consulté le 21 mars 2020).

Statistique Canada. 2020a. Disponible au lien suivant : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200420/dq200420a-fra.htm>.

Statistique Canada. 2020b. Disponible au lien suivant : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200904/dq200904a-fra.htm>.

Wang, W. 2020. *La baisse de la production et des investissements dans l'industrie du pétrole et du gaz au Canada et les répercussions sur l'économie*. Aperçus économiques, n° 109. Produit n° 11-626-X au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.